

Facture du 12/01/2021

votre référence à rappeler : **06.121.005.00106701 21110**

nom du client et adresse du lieu desservi

M WALSH DE SERRANT CH ED
 CHATEAU LA MAROUTIERE
 53200 ST FORT

**M WALSH DE SERRANT CH ED
 LA MAROUTIERE
 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE**

Présentation simplifiée de votre facture

ABONNEMENT : 1ER SEMESTRE 2021 18,37 €

Consommation : 2EME SEMESTRE 2020 38,08 €

22 m³ à 1,73 € le m³
 Prix unitaire moyen, soit 0,00173 € le litre (hors abonnement)

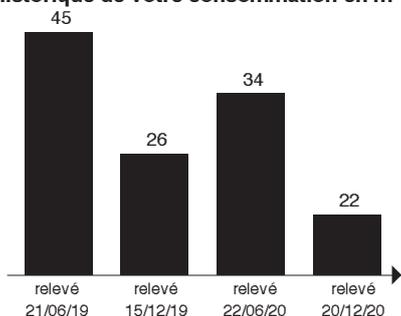
Montant facture TTC 56,45 €

Solde antérieur 0,00 €

MONTANT A REGLER **56,45 €**
avant le 27/01/2021

Utilisez l'enveloppe jointe pour le paiement. N'envoyez pas le paiement à votre agence.

Historique de votre consommation en m³



Consommation facturée : 22 m³ équivalent à 22 000 litres d'eau

Prochain relevé : Juin 2021

Prochaine facture : Juil 2021

Message

Hiver: le gel peut endommager votre compteur. Protégez-le afin d'éviter une interruption de service, des dégâts sur votre installation ou la facturation d'un compteur détérioré.

Recouvrez-le d'une plaque d'isolant ou enveloppez-le dans un sac poubelle rempli de billes de polystyrène.

Dans le contexte sanitaire actuel, pour préserver votre santé, nos sites d'accueil rouvrent leurs portes uniquement sur rendez-vous, via notre site Internet www.eau.veolia.fr. Nous vous invitons à continuer à nous contacter 24/7 sur ce site ou votre application mobile, pour effectuer l'essentiel de vos démarches sans avoir à vous déplacer. Prenez soin de vous et de vos proches.

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre règlement AVANT la date limite de paiement indiquée ci-dessus.

Prévoir le délai postal.

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
 ICS : FR68ZZZ437614
 RUM : TIP6712200061210050010670121110

M WALSH DE SERRANT CH ED
 LA MAROUTIERE
 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE
 FRANCE

Montant : 56,45 €

Date et lieu Signature

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Veolia Eau - Compagnie Generale des Eaux à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Veolia Eau - Compagnie Generale des Eaux. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

**CENTRE DE PAIEMENTS
 TSA 21201
 44971 NANTES CEDEX 9**

722009047073 WALSH DE SERRANT C

617220000051 57061210050010670121110000925107

5645

Compteur n°	Déterminé par	Date	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation	Volume consommé			
C13SB011059	relevé	20.12.2020	2328	2306	22	22			
						volume (m³)	prix unitaire	montant HT	taux de TVA
Distribution de l'eau									
Abonnement (part distributeur)								17,41	5,50 %
Consommation (part distributeur)									
DU 23/06/2020 AU 20/12/2020						22	0,6780	14,92	5,50 %
Consommation (part intercommunale)									
DU 23/06/2020 AU 20/12/2020						22	0,3100	6,82	5,50 %
Consommation (part départementale)									
DU 23/06/2020 AU 20/12/2020						22	0,2975	6,55	5,50 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)						22	0,0550	1,21	5,50 %
Sous-total HT								46,91	
Organismes publics									
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)						22	0,3000	6,60	5,50 %
Sous-total HT								6,60	

Détail de la TVA

montant HT	taux TVA	montant TVA
53,51 €	5,50 %	2,94 €

Détail du montant à payer

total HT	total TVA	montant TTC	net à payer
53,51 €	2,94 €	56,45 €	56,45 €

Eau : L'alimentation en eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.

Eaux usées : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

Abonnement : Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.

Consommation : Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

Agence de l'Eau : Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.

Part(s) collectivité(s) : Montant reversé aux collectivités responsables du service public (commune, syndicat ou communauté) et destiné à financer les réseaux et installations.

Part distributeur : Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.

75008 P.PARIS
 Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux 21, rue de la Boétie
 SCA AU CAPITAL DE 2.207.287.340,98 Euros. RCS PARIS 572.025.526
 N° individuelle d'identification à la TVA : FR 23 572 025 526

DUPLICATA

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L441-3 et L441-6 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269). Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

• **Paiement par prélèvement mensuel** :

Le choix de la sérénité ! En optant pour la mensualisation, vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année, pour un budget encore mieux maîtrisé. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant soit le solde à régler, soit la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.

• **Paiement par TIPSÉPA** :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (2 à 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard.

Datez et signez votre TIPSÉPA après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIPSÉPA sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPSÉPA daté et signé.

• **Paiement par Carte Bancaire** :

Muni de votre carte bancaire et de votre facture, rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « Je paye ma facture », vous pourrez alors créer votre espace personnel et vous laisser guider en toute simplicité.

• **Paiement par prélèvement à l'échéance** :

Vous êtes automatiquement prélevé du montant à régler, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de chaque facture, ce qui vous laisse le temps d'en vérifier le montant. En cas de crédit en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé par virement sur votre compte bancaire.

• **Paiement par chèque** :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (entre 2 et 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Etablissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSÉPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSÉPA, non signé, dans l'enveloppe ci-jointe.

• **Pour payer par virement bancaire** :

Veolia Eau - Cie Générale des Eaux - Région Ouest CIO
 30047/14144/00032303904/07

